

Second Pilier de la PAC :

Pour une mesure nationale «arbre champêtre»

Une mesure spécifique aux arbres est proposée (élargissement de la mesure 222). Elle comporterait cinq volets optionnels.

- **Diagnostic agroforestier à l'échelle de l'exploitation** du type PAGESA (Principes d'aménagement et de gestion des exploitations par des systèmes agroforestiers) réalisé conjointement par des conseillers/experts en agroforesterie et l'exploitant. Il définit la localisation, la composition et les méthodes de gestion des structures arborées (haies, arbres isolés, agroforesterie...) en place ou à venir. Cela renforcera leur multifonctionnalité (lutte contre l'érosion, stockage du carbone...). Ce diagnostic est optionnel et ne conditionne pas la possibilité d'activer certains autres volets.
- **Plantation de parcelles en agroforesterie.** Ce volet permet un financement des travaux, des matériaux nécessaires à la plantation et des investissements immatériels.
- **Plantation de haies.** Ces plantations sont calculées en mètre linéaire et leur financement suit le même principe que les plantations agroforestières (travaux, fournitures, ingénierie...). La haie pourrait être bordée d'une bande tampon. Leur largeur respective pourra varier dans le temps et seule la largeur totale (haie + bande tampon) devra rester fixe.
- **Régénération naturelle assistée.** Certaines zones agricoles sont favorables à une implantation spontanée de haies (talus, bord de fossés...). Les investissements correspondent aux protections (clôtures), à l'entretien, à la sélection des plants d'avenir, aux plantations complémentaires en cas de manque de ligneux sur certaines zones et aux investissements immatériels.

La réalisation d'un plan de gestion est nécessaire car une obligation de résultat serait exigée.

- **Entretien des haies.** Ce volet est basé sur les préconisations du plan de gestion. Celui-ci précise le type, le mode et le rythme d'entretien qu'il soit de récolte de bois, de restauration ou de dégagement d'espace, manuel ou mécanique.

Les agriculteurs voulant bénéficier de plusieurs volets de cette mesure n'auront à remplir qu'un seul formulaire.



Donner les moyens aux agriculteurs de réintroduire l'arbre et la haie dans les parcelles
Pascal Paquier, agriculteur et planteur en Anjou (49)

Intégration de l'arbre dans les autres mesures nationales

Le financement des MAE (mesures agro-environnementales) telles que la PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale), la SFEI (Systèmes Fourragers Economes en Intrants) et la ROTA (Rotationnelle) serait conditionné à un taux minimum de SPA sur SAU. ■

Cet imprimé a été réalisé dans le respect des normes du label Imprim'Vert.

L'arbre champêtre dans la future PAC

Propositions

Ce document présente les propositions faites par l'AFAC (Association Française Arbres et Haies Champêtres) au groupe de travail sur «l'arbre champêtre et la future PAC», mis en place par le MAAPRAT (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire) et auquel ont participé l'AFAC (Association Française d'Agroforesterie) et l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture). Le MEDDTL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement) était aussi associé à ce groupe.

Il s'adresse à tous ceux, agriculteurs, agronomes, forestiers, environnementalistes, paysagistes, arboriculteurs, enseignants, chercheurs, élus, concernés par le maintien ou la réintroduction de l'arbre dans les systèmes de production agricole.

Bien placé, choisi et entretenu, l'arbre champêtre joue de multiples fonctions pour la protection des cultures et des animaux, la production de bois d'oeuvre ou d'énergie, la lutte contre l'érosion des sols, l'enrichissement de la biodiversité, le stockage du CO₂, l'économie et la qualité de l'eau, la capture des émissions diffuses ou ponctuelles dans l'air, la qualité des paysages...

Ces propositions qui demandent à être discutées, amendées, enrichies par le plus grand nombre, concernent le premier et le second pilier de la PAC (Politique Agricole Commune). Elles doivent pouvoir s'adapter aux choix qui seraient retenus pour les réformes de la PAC. ■

SOMMAIRE

Page 1 • La PAC : Fonctionnement et liens à l'arbre

Pages 2 et 3 • Premier Pilier de la PAC • Pour un complément vert • La Surface Propice aux Auxiliaires • Le Rapport SPA / SAU • Intérêts du complément vert «Paysage et Biodiversité»

Page 4 • Second Pilier de la PAC • Pour une mesure nationale «Arbres et haies champêtres» • Intégration de l'arbre dans les autres mesures nationales



Les arbres bien conduits ne gênent pas la mécanisation (Photo : Fabien LIAGRE)

La PAC : Fonctionnement et liens à l'arbre

La PAC soutient l'agriculture par des aides directes en proportion de l'activité ; c'est le 1er pilier. Ces aides directes sont conditionnées au respect, par l'exploitant, d'exigences réglementaires et de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

Dans la nouvelle PAC, une option serait de renforcer cette conditionnalité des aides du 1er pilier «par des compléments verts». L'agriculteur choisirait un engagement agri-environnemental parmi une liste.

Le second pilier concerne le soutien au développement rural et à l'environnement (Ex : Mesures Agri-Environnementales...).

Longtemps, la PAC a été défavorable à l'arbre et la haie champêtre: les surfaces agricoles plantées étaient «déprimées», conduisant à des arrachages. Par la suite, l'arbre a été tout juste toléré jusqu'à son soutien avec la mesure en faveur de l'agroforesterie.

La future PAC doit considérer l'arbre comme un atout pour l'agriculture. Le premier pilier de la PAC pourrait valoriser l'existant (préservation) et le deuxième pilier permettre à chaque exploitant de compléter son dispositif.

Déclaration de soutien et de promotion de la proposition de l'AFAC à l'intégration de la haie et de l'arbre champêtre dans la future PAC.

A renvoyer à l'adresse ci-jointe

Association Française Arbres et Haies Champêtres
AFAC
2163 Av. de la pomme de pin - Inra Orléans
CS40001 ARDON
45075 Orléans cedex
Téléphone : 04 69 66 58 22
Mail : contact@afac.fr

Declarer votre soutien à l'arbre champêtre et collaborer à une contribution collective sur le site de l'AFAC (<http://www.afac.fr>)
Nom de l'organisme : Téléphone : / / / / Email :

Soutient et s'engage à assurer la promotion de la proposition «l'arbre champêtre dans la PAC»

Territoire d'action :

Nombre de membres : Surface agricole couverte :

Souhaite recevoir les informations concernant l'évolution de cette proposition.

Signature :

Souhaite participer à sa définition locale et à son application



www.afac.fr

Avec la participation active de
l'AFAC

L'arbre champêtre, arbre multifonctionnel, véritable outil de l'agriculture et des territoires (Photo : Gilles SAN MARTIN)



Premier pilier de la PAC :

Pour un complément vert «Paysage et Biodiversité»

Plus le paysage varie, et plus il est complexe, plus il est riche en biodiversité, et plus il est résilient aux perturbations. Les paysages sont donc un enjeu majeur de la PAC. Ils sont un enjeu de la PAC. Ils sont un enjeu de la PAC.

L'objectif de ce complément vert est de promouvoir la biodiversité et le paysage. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

La Surface Propre aux Auxiliaires SPA est un enjeu de la PAC. Elle est un enjeu de la PAC. Elle est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Intérêts du complément vert «Paysages et biodiversité»

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Le rapport SPA est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC. Il est un enjeu de la PAC.

Applications concrètes de la mesure SPA à travers deux exemples



Légende

Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié

Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié

Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié

Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié

Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié

Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié

Zone d'habitat diversifié
Zone d'habitat diversifié